

Questions to be asked the Witnesses.

1. Did you see the Testator et. B. sign seal publish and declare this Instrument of Writing to be his last Will and Testament?
2. Do you Believe that the Testator was of sound and disposing mind memory and understanding at the doing thereof?
3. Did you sign your names as Witnesses thereto in presence of the Testator?
- A. Did you see the other Witnesses sign their names? did they sign at the same time with you?

Ecce. Oath.

I Oath swear that you believe the Instrument to be the last Will and Testament of A.B. Deceased: and that you will well and truly administer all and singular the goods rights and Credits of the said A.B. and pay his Debts and Legacies as far as his Estate will extend according to their rate and Order of Law that you will make a true and perfect Inventory and Appraisalment of the said Estate and return the same into the Secretary's Office of this Province according to the time prescribed by Law.

To help you

God hide Mr Daniel Ravenel's Will Recorded fol. 1. to 4. hujus Libri

Recorded the 13. June 1737.

Au Nom du Pere du Fils et du S. Esprit Amen Je soussigne Damaris Elizabeth De S. Julien Veuve de Pierre De S. Julien de la Paroisse de S. Jean Baptiste de Beaufort, Province de Caroline, Etant a present affligée de maladie mais Saine D'Esprit et D'entendement pour la grace de Dieu, et ne sachant point l'heure de ma Mort ay voulu mettre ordre a mes affaires, et declare ce mien Testament ma dernière Volonté come sensuit Premièrement je remets mon Ame entre les mains de Dieu mon Createur le priant de me faire misericorde pour l'amour de Jesus Christ mon Redempteur qui a souffert la mort pour nous racheter de nos Pechez, quand a mon Corps je le laisse a la Terre pour y estre mis en telle place et a telle charge que mes Exécuteurs cy apres nommez le jugeront convenable, et a l'égard des Priens que je possède a present, j'en dispose de la manière suivante. Premièrement j'enjoins a mes Exécuteurs ou Administrateurs qu'ils aient a payer toutes mes Debtes et frais de mon Enterrement. Item Je donne au Pauvre de S. Eglise Francoise de Charles Town la somme de Trente Livres Argent de ce Pays, qui sera paye a mes. Les Curiers de la dite Eglise. Item Je donne a mes deux Filles Damaris Elizabeth Ravenel Femme de Daniel Ravenel, et a Femme Marie femme de Isaac Marazek, la somme de Cent Livres Argent de

De Caroline a chacune ce qu'Elles auront de plus
que leur Frere pour les Dedommager de ce qu'Elles n'ont
point eu de Terre de l'Heritage de leur Pere.

Item Je donne a mes dites Filles Damaris Elizabeth
et Jeanne Marie toutes mes Hardes, qu'Elles partageront
entre Elles le plus Equalement que faire ce pourra.

Item Je veux que mon Negro Tom et ma Negresse,
mankit soient appropries pour mes Enfants et que mon
Fils Joseph les aient tous deux en payant le surplus
de sa part a ses Freres et Soeurs, souhaitant que mon
dit Fils Joseph aient la preference.

Item Je donne a mon Fils Jacques de St Julien ma
Bague de Diamant.

Item Je donne a ma petite Fille Damaris Ravenel
mon Baïlle d'argent.

Item Je donne a ma petite Fille Damaris Elizabeth
De St Julien Fille de Pierre De St Julien mon pot d'argent.

Item Je donne a ma petite Fille Mariane Maryck
Fille de Isaac Maryck mes Salieres d'argent.

Item Je donne a ma petite Fille Marie De St Julien
Fille de Paul Des Julien mes six Cullieres a Caffe de
Vermeil dore.

Item Je veux que tous mes Meubles Cullieres d'argent
soient également partage' entre tous mes Enfants.

Item Je veux que le quart de Lot que je possede en
Ville.

Ville qui m'a été donne' par ma mere, soit appri-
=piez par mes Enfants et laisse' a celui qui en donnera
le plus souhaitant qu'il reste dans ma Famille, mais si
mes dits Enfants ne peuvent point s'accorder a l'egard
du dit Lot c'est ma Volonte' qu'il soit mis en vente et
que le provenu soit partage' Equalement entre tous mes
Enfants, Et d'autant que mon Fils Pierre Des St Julien
me doit une obligation portant Interest j'ordonne et
c'est ma Volonte' que mon dit Fils Pierre ne sera plus
oblige' de payer.

aucun Interest pendant un An pour ce qui se trouvera
devoir a ma Succession mais qu'il auras une année
Entier pour payer ce qu'il devra a ma dit Succession
sans Interest lui remettant tous les Interest qui me
seront due' sur la dite Obligation.

Item J'ordonne est ma Volonte' qu'apres tous les legues
que je donne seront payez que tout le reste de mon bien
tant Meuble qu'immelible soit également partage' entre
tous mes Enfants cy apres nommez, Savoir a mon Fils
Pierre Des St Julien la septieme partie a mes Fils Jacques,
Paul, Henry et Joseph Chacun une septieme partie et
mes deux Filles Damaris Elizabeth Ravenel et Jeanne
Marie Maryck chacune une septieme Partie et au Cas
qu'il se trouve quelque article dans ce mien Testament
qui peut causer quelque difficulte' Je prie mes Enfants
de s'accorder a l'amiable et de vivre en bonne Concorde
Et

Et d'autant que mon Fils Paul De St. Julien et
mon gendre Daniel Rouverel me Doivent chacun
particuliers Obligation portant Interest, J'ordonne et
cest ma Volonte qu'ils aient Chacun une an a payer
le surplus de ce qu'il leur reviendra de ma succession
sans payer aucun Interest.

Item Je nomme et Constitue mes Fils Pierre, Jacques,
Paul, Henry et Joseph De St. Julien et mes gendres
Daniel Rouverel, et Isaac Mazyck Exécuteurs et
administrateurs de ce mien Testament, Les priant de
faire exécuter ce mien Testament et dernière Volonte,
Cassant et Révoquant tout autre Testament que
J'aurois pu faire by, devant souhaitant que ce mien
Testament ait son plein et entier Effect.

Fait en Caroline ce Dixseptiesme Arril mille sept Cent,
trente et six.

Signez seille et declare
vostre ma dernière Volonte en
presence de.

Domarus de St. Julien

Thomas Ferguson

Es Cabanis

David Lafons

Pursuant to a Deedimus
From the hon^{ble} Thomas
Broughton Esq^r Lieutenant
Governour and Commander in Chief
in and over his Majesty's Province of South Carolina to me
Directed bearing Date the Fourteenth day of January 1736.
Stephen Cabanis and David Lafons Came before me and
did

Did upon these Corporal Oaths taken upon the
holy Evangelist of almighty God Declare that they did
see Domarus De St. Julien sign seal Publish and Declare
the within Instrument of Writing hereunto affixed to be
his Last Will and Testament and that the testator was of
sound and disposing mind memory and understanding
at the doing thereof and that they did sign their names
as Witnesses thereto in Presents of the testator.

Given under my hand and seal the
Fifteenth day of February in the
Tenth Year of his Majesty's reign Anno,
Domⁿⁱ 1736.

Thomas Ferguson.

Recorded the 5th June 1737.

St. Carolina.



By the hon^{ble} Thomas Broughton -
Esq^r Lieutenant Governor and Command^r
in Chief in and over his Majesty's Province
of South Carolina, and Country of the same.

To all to whom these Presents shall come greeting.

Whereas